



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 46642

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a ses declarations (14 octobre 1996) demande a M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur de lui preciser les perspectives de mise en place d'un label « securite consommateurs » et d'un reseau « alerte arnaque », puisqu'il avait souligne le nombre important de victimes « d'arnaques a la consommation », soit entre 1 et 1,5 million par an.

Texte de la réponse

Un groupe de travail du Conseil national de la consommation a ete mis en place en vue de remettre des propositions pour prevenir les arnaques de la consommation, les faire cesser et ameliorer la reparation des prejudices qu'elles generent. Parmi les mesures qui seront etudiees, le recours a la certification volontaire pourrait contribuer a eclairer les consommateurs pour qu'ils puissent mieux distinguer les entreprises serieuses des autres. La certification de certains aspects de la relation commerciale pourrait, par exemple, porter sur l'existence d'une garantie bancaire assurant la bonne fin de la transaction. La creation d'un reseau en matiere d'arnaques de la consommation a pour objectif un meilleur partenariat entre administration, justice et organisations de consommateurs et professionnels dans la prevention et le reglement de ces pratiques abusives. Un systeme d'echange rapide d'informations serait instaure dans le cadre d'une structure legere comportant un nombre restreint de correspondants. D'ores et deja, un numero d'appel telephonique centralise a ete mis en place (01-44-97-26-26) pour permettre au consommateur de s'informer rapidement ; ce numero « info arnaque » est egalement un moyen pour deceler rapidement les nouvelles arnaques, il est donc egalement de mecanisme d'alerte pour les services charges de la protection. Le regroupement des informations pourrait conduire a definir les priorites et a proposer des actions coordonnees.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46642

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6702

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1408